



## Communiqué du Maire

Cominoises, Cominois,

Comme vous le savez, le Gouvernement a annoncé la **prolongation de la période de confinement de 15 jours**, soit jusqu'au 15 avril. Pour répondre à toutes vos questions, la plateforme nationale reste à votre disposition au 0 800 130 000 ainsi que la Cellule d'Information du Public (CIP) de la région Hauts-de-France. Celle-ci est disponible tous les jours de la semaine de 9h à 19h et le week-end de 8h30 à 19h au 03 20 30 58 00.

La **solidarité** s'organise et se concrétise un peu plus chaque jour et notamment via la mise en place d'une **plateforme civique** par le Gouvernement : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>. Celle-ci permet de recenser les bénévoles qui souhaitent aider. Elle s'organise autour de quatre missions :

- L'aide alimentaire et d'urgence ;
- La garde exceptionnelle d'enfants ;
- Le lien avec les personnes fragiles isolées ;
- La solidarité de proximité.

Certains d'entre vous se sont déjà manifestés auprès de la Ville pour proposer leur aide et je les en remercie vivement. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit le recensement des différents besoins et notamment ceux des personnes vulnérables. Si vous aussi vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à vous faire connaître via le formulaire de contact : [www.ville-comines.fr/contact](http://www.ville-comines.fr/contact).

Un **système de gardes d'enfants** a été instauré par la Ville pour les parents-personnels soignants (personnel travaillant en établissements de santé, en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées, professionnels de santé et médico-sociaux de ville) ainsi que pour les personnels chargés de la gestion de l'épidémie. Le formulaire de demande est accessible via [www.ville-comines.fr/covid19-garde-d-enfants](http://www.ville-comines.fr/covid19-garde-d-enfants).

Je profite de ce message pour vous sensibiliser à nouveau quant aux **personnes fragiles**. Le CCAS tient à jour un registre qui permet de les recenser. A ce jour, ce sont près de 60 personnes qui y sont inscrites et qui sont régulièrement appelées. Si vous connaissez une personne susceptible d'être intéressée par ce dispositif, je vous remercie de lui transmettre cette information.

Parallèlement, le **portage des repas** est maintenu avec, quotidiennement, près de 90 repas livrés à domicile.

Le CCAS reste à vos côtés pour vous aider pour toute **difficulté financière** ou pour **l'accomplissement de vos démarches ou de demandes d'aides sociales**.

Par ailleurs, pour les Cominois ne disposant d'imprimante, des **attestations de déplacement dérogatoire ainsi que sa version adaptée aux personnes en situation de handicap** sont à disposition au CCAS du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Enfin, **plusieurs commerçants, agriculteurs et maraichers continuent leurs activités** en proposant notamment la livraison à domicile ou la vente à emporter. Un répertoire en ligne est en cours de réalisation et devrait être opérationnel très prochainement.

Les services municipaux restent à votre entière disposition pour vous accompagner dans votre quotidien.

Toutes les informations essentielles sont accessibles sur le site de la Ville [www.ville-comines.fr](http://www.ville-comines.fr) ou sur la page Facebook « Ville de Comines ».

Je vous invite à limiter vos déplacements et sais pouvoir compter sur vous toutes et tous en cette période délicate.

Vous assurant pleinement de mon plus grand soutien, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

Votre Maire,  
Alain Detournay